



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 13 décembre 2021 à 20h à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (510, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour	Conseiller # 4 : Mathieu B. Fillion
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx	Conseiller # 5 : Tommy Richard
Conseillère # 3 : Mireille Lemay	Conseiller # 6 : François Chabot

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget pour l'exercice financier 2022
4. Adoption du programme des dépenses en immobilisations
5. Levée de l'assemblée

Résolution # 2021-12-157

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Fillion, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3. Adoption du budget pour l'exercice financier 2022

ATTENDU la municipalité doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, et ce, en vertu de l'article 954 du code municipal du Québec;

Résolution # 2021-12-158

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 tel que préparé par les membres de ce conseil. Le document de référence est déposé en annexe au présent procès-verbal.

4. Adoption du programme des dépenses en immobilisations

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du code municipal du Québec, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 2021-12-159

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le programme triennal prévisionnel d'immobilisations pour les exercices financiers 2022-2023-2024. Le document de référence est déposé en annexe au présent procès-verbal

ADOPTÉE

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2021-12-160

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 20h08.

ADOPTÉE

Marco Boucher,
Maire

Donald Brideau
Directeur général et
greffier trésorier

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire